

**Procès-verbal du Conseil Municipal
Du 09 avril 2019**

Le Conseil Municipal de la commune de Fresnes-sur-Marne, s'est réuni à 20 h 30 en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean LEFORT Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le Mercredi 03 avril 2019

Présents : M. Jean LEFORT, M. Denis BONHOMME, Mme Carole DUPONT, M. Michel LEFEBVRE, M. Gérard BECHE, Mme Souad ANCELOT, M. Guillaume CHARITAT, M. Christian DUBOIS, Mme Monique LE NEEZ, M. Nicolas MARIER, Mme Céline ORGIAZZI, Mme Christine PAGEOT, Mme Carole SICA, M. Frédéric VOITRIN.

Représentés : M. Franck DAVID donne pouvoir à M. Denis BONHOMME

Secrétaire de séance : Monsieur M. Jean LEFORT, Maire propose la candidature de Madame Monique LE NEEZ comme secrétaire de séance. Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, Madame Monique LE NEEZ est désignée pour en assurer les fonctions.

Monsieur Jean LEFORT, Maire demande le rajout d'un point supplémentaire non prévu à l'ordre du jour, il sera détaillé en point 13.

Le Conseil Municipal accepte la proposition à l'unanimité des membres présents et représentés

1 / Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 15 janvier 2019

En ouverture de séance, M. Jean LEFORT, Maire soumet le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 15 janvier 2019 et s'enquiert des éventuelles remarques et commentaires.

Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 15 janvier 2019, à l'unanimité des membres présents et représentés

2 / Rapport de délégation

Monsieur Jean LEFORT, Maire rend compte au Conseil Municipal, qu'il a signé pour :

- Contrat d'entretien des installations de chauffage - ECS et ventilation du groupe scolaire de la société KGS pour un montant de 3480.00 € pour 1 an.
- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le plan topographique de la parcelle ZB n° 85 sise rue de l'Ancienne Briqueterie avec le Cabinet Greuzat
- Location de la grande salle par Mme VOITRIN Karine et la petite salle par Mme Christine PAGEOT à titre gracieux.

3 / Compte de gestion 2018

La comptabilité communale suppose l'intervention de deux instances (le Maire et le Trésorier comptable de la commune). Il y a deux types de comptes : d'une part, le compte du Maire (compte administratif) et d'autre part, celui qui est chargé en cours d'année d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le maire.

Après la présentation du budget primitif de l'exercice passé, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le Trésorier Principal.

Le compte de gestion du Trésorier, conforme au compte administratif, est soumis à approbation.

Approbation du Compte de Gestion 2018 à l'unanimité des membres présents et représentés.

3 / Compte Administratif 2018

Madame Carole Dupont, Adjointe au finances, prend la parole afin de présente le compte administratif 2018.

Lors du vote Monsieur le Maire Jean LEFORT quitte la salle.

Le budget est un état de prévisions. Il est nécessaire ensuite de constater comment et dans quelle mesure ces prévisions ont été concrétisées. Cette constatation se fait au travers du Compte Administratif.

En effet, le compte administratif est le relevé exhaustif des opérations financières, des recettes et des dépenses qui ont été réalisées dans l'exercice comptable donné.

Résultat de l'Exercice	Fonctionnement	Investissement	Total Cumulé
Recettes Titres émis	1.641.381,62	49.378,96	3 492 716,78
Dépenses Mandats émis	1 263.430,92	1.180.844,47	2 237 235,76
Résultats de l'Exercice			
Excédent	377.950,70	- 1.131.465,51	- 753.514,81

Résultat d'Exécution du Budget	Résultat à la clôture l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement 2016	Résultat de l'Exercice	Résultat de Clôture
Investissement	647.926,74		- 131.465,51	- 483.538,77
Fonctionnement	939.659,37		377.950,70	1.317.610,07
Total	1.587.586,11		- 753.514.81	834.071,30

Affectation du Résultat 2018

Vu le résultat 2018 de l'exercice 2018 investissement	- 1.131.465,51 €
Vu le résultat 2018 de l'exercice 2018 Fonctionnement	+ 377.950,70 €
Vu les reste à réaliser de l'exercice 2018	47.000,00 €
Vu le besoin de financement	- 530.538,77 €

Il est proposé de procéder à l'affectation du résultat suivante

001 Dépenses d'investissement	483.538,77 €
1068 Recettes d'investissement	483.538,77 €
002 Recettes de fonctionnement	834.071,30 €

Approbation du Compte d'Administratif 2018 et son affectation du résultat, à l'unanimité des membres présents et représentés. Monsieur Le Maire ne prend pas part au vote

5 / Vote des 3 taxes locales 2019

La Commune perçoit un ensemble de produits fiscaux composés de la taxe d'habitation, la taxe foncière bâtie et la taxe foncière non bâtie.

Compte tenu des éléments communiqués par les services fiscaux, il est proposé de maintenir les taux des impositions à

Taxe d'Habitation : **16.80 %**

Taxe Foncière sur le bâti :	13.58 %
Taxe Foncière sur le non bâti	37.96 %

Vote des 3 taxes locales 2019, à l'unanimité des membres présents et représentés

6 / Vote du budget primitif 2018

Le Budget est soumis au vote des membres du Conseil Municipal Mardi 09 Avril 2019. Pour information, les collectivités territoriales ont jusqu'au 15 avril pour voter leur budget. Pour rappel, le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles de la commune.

Il comporte deux sections, les dépenses et les recettes, celles-ci sont classées par chapitre et par article. Le budget des communes de moins de dix mille habitants est voté par chapitre. Le budget doit présenter les prévisions de dépenses et recettes en équilibre et ce pour chaque section.

Monsieur Jean LEFORT soumet au Conseil Municipal le projet du budget unique M14 2019 de la commune.

Section de fonctionnement dépenses :	2.311.442,30 €
Section de fonctionnement recettes :	2.311.442,30 €
Section d'investissement dépenses :	1.544.071,30 €
Section d'investissement recettes :	1.544.071,30 €

Vote du budget 2019, à l'unanimité des membres présents et représentés

7 / Demande de subvention au titre des Fonds d'Equipement Rural

Monsieur Jean LEFORT, Maire expose aux membres du Conseil Municipal que :

Vu les articles L. 2334-32 à L. 2334-39 et R. 2334-19 à R. 2334-35 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Départemental de Seine et Marne en date du 20 novembre 2015 créant les Subventions des Fonds d'Equipement Rural.

Le projet d'aménagement d'un espace paysager à proximité des bâtiments scolaires peut bénéficier de subventions au titre des FER (Fonds d'Equipement Rural)).

Ces travaux d'un montant de 110.000,00 € HT sont en effet éligibles avec un taux de 40% du montant plafonné à 100.000,00 € HT soit une subvention espérée de 40.000,00 €.

Dans ces conditions, M. le Maire sollicite l'accord du conseil municipal pour déposer un dossier de demande de subvention pour cet aménagement.

Approbation de la demande de subvention au titre des Fonds d'Equipement Rural, à l'unanimité des membres présents et représentés

8 / Participation financière perçue pour les participants aux repas des aînés en Mars 2019

Monsieur Jean LEFORT Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal que la tradition est d'accepter des invités à titre payant pour le repas des aînés en Mars 2019 et qu'il convient de fixer un prix.

Il est proposé de fixer cette participation à 60.00 € en chèque à l'ordre du Trésor Public.

Approbation de la participation financière perçue par les invités aux repas des aînés en Mars 2019, à l'unanimité des membres présents et représentés

9 / Vente pour le bien cadastré AB n° 479 situé 2 rue des Fermes

Par délibération n° 035-2015 du 29 septembre 2015, le Conseil Municipal a autorisé la vente du bien (maison) cadastré AB 52 situé 2 rue des Fermes.

Ladite parcelle AB n° 52 est divisée en quatre parcelles distinctes cadastrées AB n° 479, AB n° 480, AB n° 481 et AB n° 482.

La parcelle AB 4479 fait l'objet d'une confirmation d'acquisition d'achat, afin de clôturer celle-ci il faut fixer le prix de vente de ce bien par délibération.

Le prix de la vente de cette parcelle est fixé à 230.000,00 €, hors frais de notaire

Pour éviter les aléas administratifs, il est préférable d'anticiper la délibération qui fixe le montant de la vente de la parcelle AB 479.

La vente se faisant en direct entre la Mairie et l'acheteur.

Approbation de la vente du bien cadastré AB n° 479 situé 2 rue des Fermes, à l'unanimité des membres présents et représentés

10 / Achat pour le bien cadastré AB n° 275, 278 et 392 situé 1 rue de l'Eglise

Monsieur Jean LEFORT, Maire propose aux membres du Conseil Municipal l'acquisition du bien cadastré AB n° 275, 278 et 392 situé 1 rue de l'Eglise.

Une demande d'estimation du dit bien a été faite par la Mairie, auprès des Domaines.

Approbation de l'achat du bien cadastré AB n° 275, 278 et 392 situé 1 rue de l'Eglise, à l'unanimité des membres présents et représentés

11 / Autorisation de contracter un emprunt en vue de l'achat du bien cadastré AB n° 275, 278 et 392 situé 1 rue de l'Eglise

Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble du Conseil Municipal que le coût de l'acquisition immobilière du bien cadastré section AB 275, 278 et 392, après consultation des Domaines, a été fixé à 490.000 € (quatre cent quatre-vingt-dix-mille euros) et nécessite de recourir à un emprunt à hauteur de 300.000 € (trois cent mille euros).

Monsieur le Maire présente les différentes offres à l'assemblée. Le choix se porte sur la proposition du 03 avril 2019 pour un financement Prêt Taux Fixe établie par le Crédit Agricole 30 avenue du Marchal Foch -77100 MEAUX, dont le siège social est situé 500 rue Saint-Fuscien 80095 AMIENS cedex 3. Les caractéristiques de la proposition sont les suivantes

Vu la proposition de la banque Crédit Agricole Brie Picardie en date du 03 avril 2019, d'un prêt à taux fixe :

Montant : 300.000 €

Durée : 144 mois (12 ans)

Taux : fixe : 0,94 % débloqué des fonds sous six mois

Périodicité : semestrielle

Amortissement : échéances constantes

Frais de dossier : maximum 0,10 % du montant du prêt

Approbation de la demande de prêt auprès du Crédit Agricole pour l'acquisition du bien cadastré AB n° 275, 278 et 392 situé 1 rue de l'Eglise, à l'unanimité des membres présents et représentés

12 / Avenant au contrat d'espaces vert

Le Marché de l'entretien des espaces verts a pris fin le 30 Mars 2019. En attendant le lancement du prochain marché et afin que les espaces verts du village soient entretenus, il est souhaitable de prolonger le marché pour une durée de 9 mois avec un avenant, ce qui permettrait également le paiement des factures auprès de la Trésorerie.

Approbation pour la prolongation du marché de l'entretien des espaces verts sous forme d'avenant pour une durée de neuf mois, à l'unanimité des membres présents et représentés

13 / Indemnité du Trésor 2019

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu les dispositions de l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le décret n°82-979 en date du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et des établissements publics locaux

Considérant le décompte d'indemnités de conseil de l'exercice 2018 adressé par notre comptable du Trésor.

- Monsieur Vincent BARBIER, le montant de l'indemnité pour 360 jours de présence est de 527.02 € Brut, somme à la laquelle il convient de déduire la CSG, et la RDS, soit un montant Net de 476.82 €.

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2019 - chapitre 011

Approbation des indemnités du Trésor conseil de l'exercice 2019 au Trésorier Principal, à 14 voix, Monsieur Christian DUBOIS Conseillé Municipal est contre.

Levée de la séance à 21h45.

Le Maire	1 ^{er} Adjoint	2 ^{ème} Adjoint	3 ^{ème} Adjoint
Jean LEFORT	Denis BONHOMME	Carole DUPONT	Michel LEFEBVRE

4 ^{ème} Adjoint	Conseillère Municipale	Conseiller Municipal	Conseiller Municipal
Gérard BECHE	Souad ANCELOT	Guillaume CHARITAT	Franck DAVID

Commune de Fresnes-sur-Marne
Procès-Verbal du Conseil Municipal
Du 09 avril 2019 à 20 heures 30

Conseiller Municipal	Conseillère Municipal	Conseiller Municipal	Conseillère Municipal
Christian DUBOIS	Monique LE NEEZ	Nicolas MARIER	Céline ORGIAZZI

Conseillère Municipal	Conseillère Municipal	Conseiller Municipal
Christine PAGEOT	Carole SICA	Frédéric VOITRIN